

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Marne
Arrondissement de REIMS
Commune de GUEUX

COMPTE - RENDU

Commune de Gueux

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, les huit septembres à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Maire, adressée le 31 août 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présidence : Jean-Pierre RONSEaux, Maire

Etaient présents :

BISTER Gaëtan	MOUZON Patrick
BOUDILLET Thierry	PORTELETTE Florence
COLZY Hélène	PREVOST Frédérique
DEGODET Laurent	RONSEaux Jean-Pierre
DEVULDER Laetitia	SAMAIN Frédéric
LAHAYE Pascale	SOUCHON Pierre-François
MARIE Jacques	TROYON Magalie
MORETTI Marie	VIGOUR Nicolas

Mandat de procuration : HOURLIER Brigitte par RONSEaux Jean-Pierre, MENTZER Catherine par COLZY Hélène, LEROY Denis par MORETTI Marie.

Secrétaire de séance : Madame COLZY Hélène ;

Membres présents.....	16
Absents ayant donné mandat de procuration.....	3
Absent.....	0
Votants.....	19

Conformément aux dispositions de l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame COLZY Hélène est désignée pour assurer le secrétariat de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé par 19 voix pour,

La séance est ouverte ;

I. DELIBERATIONS

Délibération 09202053 - Demande de subvention à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour la médiathèque dans le cadre du soutien aux librairies de proximité

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'au vu des profondes difficultés que rencontre actuellement le secteur du livre dans son ensemble (notamment les librairies indépendantes), le Ministère de la Culture via les DRAC, propose d'apporter un soutien exceptionnel aux collectivités territoriales qui en feront la demande.

Il porte sur les acquisitions d'imprimés que ces collectivités pourront réaliser au-delà de leur budget courant, dans le but de renforcer les commandes auprès des librairies.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de voter un budget complémentaire de 5000 € (le budget initial était de 10 000 €), dont 80 % serait subventionnable par l'État.

Ce budget complémentaire permettra de participer à la relance des activités des librairies et des éditeurs mises à mal par l'épidémie de Covid 19 et d'offrir un choix encore plus important de documents aux lecteurs de la médiathèque (plus de 500 inscriptions).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par 19 voix pour,

Le conseil municipal :

1. **SOLLICITE** la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre de la Dotation Générale de Décentralisation,
2. **DEMANDE** une subvention pour de nouvelles acquisitions à hauteur de 80% d'un budget de 5000 €.

Délibération 09202054 - Autorisation de signature pour le renouvellement de la convention de prestations intégrées avec la société SPL

Par délibération du 23 février 2016, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, et rejoint ensuite par les départements de l'Aisne, la Haute-Marne, La Meuse, La Meurthe et Moselle et les Vosges afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, XSMS,

A cette fin, il a acheté une action de la société, désigné son représentant au sein de l'Assemblée générale, approuvé les statuts de la société SPL-XDEMAT et le pacte d'actionnaires, signé une convention de prestations intégrées et versé chaque année, une cotisation à la société.

Cette convention est arrivée à expiration, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention. Les tarifs de base de SPL-XDEMAT n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont chaque année, développés pour répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.

Après examen du projet de convention proposé pour une durée de 5 ans, Monsieur le Maire prie le Conseil de bien vouloir approuver la signature de cette convention avec la société SPL-XDEMAT.

Il convient de rappeler que la Collectivité exerce différents contrôles sur la société :

- un contrôle direct via son représentant à l'Assemblée départementale,*
- un contrôle indirect via le représentant au sein du Conseil d'administration de la société SPL-XDEMAT, de toutes les collectivités actionnaires, membres de l'Assemblée spéciale du département, désigné après les dernières élections municipales. Ce représentant exerce durant son mandat, un contrôle conjoint sur la société au titre de l'ensemble des collectivités et groupements de collectivités actionnaires situés sur un même territoire départemental (autres que le Département) qu'il représente.*

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L.

1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,

Vu le projet de convention de prestations intégrées,

Le Conseil municipal, après examen, décide par 19 voix pour :

- d'approuver** le renouvellement rétroactivement à compter du 3 mars 2019 pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société

SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe.

Délibération 09202055 - Autorisation de signature pour la convention avec MARNE AGENCE pour la gestion des locations des logements communaux au 2 bis et 6 rue de l'Eglise

Dans un souci de soulager et de simplifier les tâches de la collectivité, Monsieur Laurent DEGODET a demandé à MARNE AGENCE de bien vouloir s'occuper de la gestion immobilière des 4 logements communaux situés rue de l'Eglise de part et d'autre de la mairie.

La rémunération se fera à hauteur de 6 % HT sur toutes les sommes encaissées.

Un mandat de gérance doit donc être signé au profit de cette agence.

Il demande aux conseillers de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à viser ce mandat de gérance.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent DEGODET,

Après en avoir délibéré par 19 voix pour,

Le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mandat de gérance entre la collectivité et MARNE AGENCE pour une rémunération de 6 % HT des sommes encaissées.

Il précise que les logements seront mis à la location dès le 15 septembre prochain pour des montants de loyers fixés dans la délibération prise lors d'une séance précédente.

Délibération 09202056 - Autorisation de signature pour la convention relative au déploiement de la fibre optique LOSANGE pour occupation du domaine public non routier.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a reçu en entretien le représentant de la société LOSANGE (implantée à ENTZHEIM 67) dans le cadre du déploiement du réseau de fibre optique sur le territoire de la commune.

Il a conjointement défini et arrêté l'emplacement du sous répartiteur (SRO) qui sera implanté Avenue de la Gare (situé après l'intersection avec l'Avenue de la Belle Image) sur le domaine public non routier de la collectivité. De ce fait, cette installation nécessite une convention pour être déployée. Monsieur Jean-Pierre RONSEAUX demande donc à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
et après en avoir délibéré par 19 voix pour,

le conseil municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public non routier avec la société LOSANGE.

PRECISE que la redevance est fixée à 20 €/m², soit une redevance de 40 € par an pour la commune de Gueux au titre de cette convention.

Délibération 09202057 - Autorisation de signature pour la convention avec le service archéologique du Grand Reims dans le cadre des fouilles réalisées pour le projet de construction d'un vestiaire et de deux terrains de football

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du projet de construction d'un vestiaire et de deux terrains de football, un arrêté portant prescription d'un diagnostic archéologique a été pris par la préfecture de la Région Grand Est (service de la DRAC).

Afin de mettre en œuvre ce diagnostic, le code du patrimoine prévoit que la commune établisse une convention avec le service archéologique de la Communauté Urbaine du Grand Reims ou avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) si la Communauté Urbaine décide de ne pas réaliser ce diagnostic.

La commune a contacté les services du Grand Reims qui ont répondu positivement. La convention doit définir les délais de réalisation du diagnostic et les conditions d'accès aux terrains, la fourniture des matériels, les équipements et les moyens nécessaires à la réalisation des diagnostics.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention.

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

et après avoir pris connaissance des termes de la convention entre les services archéologiques de la Communauté urbaine du Grand Reims et la collectivité,

Le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Il précise que le coût de cette mission en terrassement + base de vie s'élève à 5072.50 € HT pour lequel les crédits sont portés au budget 2020.

Délibération 09202058 - Autorisation de signature pour un bail commercial pour une surface commerciale de 200 m²

La délibération 01 2020 04 est rapportée.

Vu les dispositions de l'article L145-1 et suivants du code du commerce,

Considérant le projet de construction de 5 cellules commerciales sur la parcelle ZN304,

Considérant la demande de la "SNC LEON DES SABLONS " d'occuper une cellule de 200 m² de surface de plancher en rez-de-chaussée,

Le conseil municipal **DECIDE par 19 voix pour**,

- **D'ACCORDER** un bail moyennant un loyer annuel de 16.000,00 € HT hors charges, payable le 1er de chaque mois et d'avance par virement bancaire à la trésorerie sur le compte de la commune en douze (12) échéances de 1.333,33 € H.T. à compter de l'entrée en jouissance du preneur, pour une surface de local de 200 m² selon les demandes d'aménagement.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite promesse de bail commercial.

Délibération 09202059 - Autorisations pour signature avenant 1 marché MEREAU (lot 5), pour signature avenant 1 marché EIFFAGE (lot 6), pour avenant 1 A2A (lot 9) dans le cadre des travaux de réhabilitation des bâtiments

Monsieur le Maire explique que des travaux complémentaires concernant le poste électricité ont été commandés pour l'équipement des locaux, pour l'éclairage, pour les alimentations particulières dont l'alarme incendie, pour les menuiseries et pour les ascenseurs.

Vu les montants des marchés signés avec les sociétés correspondantes,

Vu les articles relatifs au code de la commande publique,

Considérant la nécessité de réaliser les prestations supplémentaires,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 19 voix pour,

- **Approuve l'avenant 1 du Lot 6 Electricité** : entreprise EIFFAGE pour un montant de 22 116.88 € HT représentant 18.6 % du montant initial,
- **Approuve l'avenant 1 du lot 5 Menuiseries intérieures** : entreprise MEREAU pour un montant de 23 174 € HT représentant 15.2 % du montant initial,
- **Approuve l'avenant 1 du lot 9 Elévateur EPMR** : entreprise A2A pour un montant de 1 000 € HT représentant 3 % du montant initial

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à leur signature.

L'ordre du jour stipulait une autorisation de signature d'avenants pour les travaux de l'école élémentaire. Cette délibération est ajournée au profit de celle pour le pôle périscolaire.

Délibération 09202060 - Avenant à la maîtrise d'œuvre pour le projet de construction d'un pôle périscolaire

Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du pôle périscolaire de Gueux, le conseil a validé la phase APD lors de sa séance du 5 mars 2020.

Le forfait provisoire de rémunération avait été fixé dans l'acte d'engagement à 135 935.19 € HT sur une estimation des travaux de 1 550 000 € HT (valeur d'avril 2019).

Or il convient, selon l'acte d'engagement, d'établir un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre afin d'arrêter le montant de la rémunération définitive du MOE (maitre

d'œuvre) tenant compte de l'évolution de l'étendue de la mission, de son degré de complexité et du coût prévisionnel des travaux APD.

Ajustements apportés au programme :

désamiantage du bâtiment du district
réduction de la largeur des circulations
agrandissement des salles d'activités
pémurs bétons améliorant l'inertie
isolation renforcée suite aux exigences de l'étude thermique
installation de CTA aux exigences "passiv haus"
augmentation des épaisseurs des isolants en toiture façades et dallage
menuiseries extérieures avec triple vitrage
emploi de matériaux biosourcés
panneaux photovoltaïques en toiture

En phase APD, le coût prévisionnel des travaux a été arrêté à 2 171 400 € HT soit 2 605 680 € TTC, et conformément à l'article 6 de l'acte d'engagement, le coût prévisionnel des travaux étant connu, le montant définitif de la rémunération du maître d'œuvre est donc de 193 233.85 € HT soit 231 880.62 € TTC.

Monsieur le Maire propose donc un avenant pour cette mission de maîtrise d'œuvre.

**Après avoir entendu Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré par 18 voix pour 1 voix contre,**

l'assemblée :

- **autorise** Monsieur le Maire à valider l'avenant numéro 1 pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de construction d'un pôle périscolaire pour un montant forfaitaire arrêté à la somme de 193 233.85 € HT soit 231 880.62 € TTC.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document ayant rapport à cette affaire.

Délibération 09202061 - Désignation d'un membre siégeant au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Le 20 juillet dernier, par délibération n° CC-2020-86, le conseil communautaire a fixé à 157 le nombre de membres composant la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et la répartition entre les communes membres à savoir :

Commune de Reims : 10 membres

Commune de Tinquieux : 3 membres

Communes de Bétheny, Cormontreuil, Fismes : 2 membres

Autres communes : 1 membre.

Il revient alors à chaque conseil de désigner son membre titulaire ainsi que son suppléant qui représenteront la commune au sein de la CLECT.

Vu les statuts de la CUGR,

Vu sa délibération CC-2017-26 du 19 janvier 2017 portant création entre la CUGR et les communes membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Considérant que ladite commission est composée de membres de conseils municipaux des communes concernées, chaque commune disposant au moins d'un représentant,

Considérant que le renouvellement des conseils municipaux consécutifs aux élections des 15 mars et 28 juin 2020 entraîne le renouvellement des membres de la CLECT,

Vu l'avis du bureau communautaire du 16 juillet 2020,

Vu la délibération CC-2020-86 du 20 juillet 2020 portant désignation des membres par les conseils municipaux,

La commune de Gueux nomme Monsieur Laurent DEGODET comme membre titulaire de la CLECT et Monsieur Jean-Pierre RONSEAUX comme suppléant.

Délibération 09202062 – Délibération complémentaire à la délibération N°03202016. Indemnités de culture suite à résiliation de bail agricole

Cette délibération a été rajoutée à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire précise que dans la délibération numéro 032020-16 datant de mars 2020, une erreur concernant la surface exploitée par Monsieur Christophe SAUVAGE a été mentionnée. Il demande donc au conseil de prendre une délibération complémentaire.

Considérant que le projet de construction d'un vestiaire et de deux terrains de football occupera les parcelles **ZN 286, ZN272, ZN275, ZN180, ZN181, ZN184, ZN324, ZN325, ZN331,**

Considérant que les parcelles **ZN 180** de 11347 m² et **ZN 181** de 2098 m² sont actuellement exploitées par Monsieur Christophe SAUVAGE pour une superficie de 8 445m²,

Considérant que l'exécution des travaux aura pour effet de rendre ces terrains inexploitable,

Considérant que cette résiliation de bail prendra effet lors de la signature de la résiliation avec effet immédiat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 19 voix pour,

DECIDE :

- **DE RESILIER** le bail en cours au profit de Monsieur Christophe SAUVAGE.
- **D'INDEMNISER** l'exploitant à hauteur de 1 € / m² de surface de terres agricoles exploitées

Et **CHARGE** l'Office Notarial de Gueux de rédiger l'acte en conséquence.

Commission MAPA (Marché à Procédure Adaptée)

Elle s'est réuni le 8 septembre à 18h30 pour l'ouverture des plis dans le cadre du projet de construction d'un vestiaire et de deux terrains de football.

Clôture de l'offre : le 4 septembre à midi

50 entreprises ont répondu pour les 12 lots.

Commission Développement des Services

Monsieur Laurent DEGODET rend compte à l'assemblée des points abordés lors de la réunion de la "Commission Développement des Services" avec le gérant de la boulangerie "Au fournil du Lac".

Projet pôle Commercial :

La réunion de préparation de chantier pour le démarrage des travaux de VRD a eu lieu en présence des différents maîtres d'œuvre. Monsieur le Maire précise à l'assemblée que la signature du bail commercial avec l'enseigne CARREFOUR aura lieu le 16 septembre prochain et que l'appel d'offres devrait être lancé courant septembre.

Questions diverses

Point sur l'avancée des travaux

Travaux école élémentaire : les travaux de rénovation sont terminés.

Travaux de réhabilitation des bâtiments : les opérations de réception sont en cours.

Devis Travaux : Monsieur le Maire précise que dans le cadre de ses délégations il a accepté le devis de réfection du mur (situé entre la propriété PIERLOT et propriété communale) : effectué par la société "Bâtiment Associé" pour un montant de 27 500 € HT.

Point sur la rentrée scolaire, sur les activités proposées par la Caisse des Ecoles durant cet été : voir note en annexe rédigée par Madame Brigitte HOURLIER.

Projet d'urbanisation de la zone Uc : Monsieur Jean-Pierre RONSEAUX informe l'assemblée du lancement de projet pour un futur lotissement situé sur les parcelles de l'ancien terrain de football. Il indique qu'il adressera prochainement un courrier demandant l'arrêt des cultures pour octobre 2021 à l'exploitant Vincent PREVOST.

Courrier d'une administrée, résidant rue des Dames de France, adressé aux conseillers concernant le manque d'entretien courant des trottoirs et voirie par les riverains. Un contrat de maintenance auprès d'une entreprise de balayage est à l'étude.

Nouvelle réglementation pour l'épandage pesticides : la réunion des conseillers avec les agriculteurs et les viticulteurs est prévue le 17 novembre à 18h30 en mairie.

Monsieur Jean-Pierre RONSEAUX fait part à l'assemblée de l'échange radio exceptionnel qui aura lieu le jeudi 10 septembre au matin entre les élèves du Collège de Gueux et la station spatiale ISS, notamment avec l'astronaute Christopher CASSIDY. Monsieur ROLLINGER, proviseur du Collège est particulièrement heureux de cette chance, concrétisant ainsi trois années de travail initiées par Madame HEBERT, professeur de physique.

Commune de Gueux

CONSEIL MUNICIPAL

FEUILLET DE CLOTURE DE LA SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2020

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

N° des délibérations	Objet des délibérations
DE202053	Demande de subvention à la DRAC (Direction Générale des Affaires Culturelles) pour la médiathèque dans le cadre du soutien aux librairies de proximité
DE202054	Autorisation de signature pour le renouvellement de la convention de prestations intégrées avec la société SPL
DE202055	Autorisation de signature pour la convention avec MARNE AGENCE pour la gestion des locations des logements communaux au 2 bis et 6 rue de l'Eglise
DE202056	Autorisation de signature pour la convention relative au déploiement de la fibre optique LOSANGE pour occupation du domaine public non routier.
DE202057	Autorisation de signature pour la convention avec le service archéologique du Grand Reims dans le cadre des fouilles réalisées pour le projet de construction d'un vestiaire et de deux terrains de football
DE202058	Autorisation de signature pour un bail commercial pour une surface commerciale de 200 m2
DE202059	Autorisations pour signature avenant 1 marché MEREAU (lot 5) , pour signature avenant 1 marché EIFFAGE (lot 6), pour avenant 1 A2A (lot 9) dans le cadre des travaux de réhabilitation des bâtiments
DE202060	Autorisations pour signature avenant à la maîtrise d'œuvre pour le projet de construction du pole périscolaire
DE202061	Désignation d'un membre siégeant au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
DE202062	Délibération complémentaire à la N°03 2020 16. Indemnités de culture suite à résiliation de bail agricole

Séance close à 23h00